



Licenciement économique

Par **andrea69420**, le **14/07/2015** à **23:25**

Bonjour,

Je vous explique la situation dans la quelle je suis:
merci d'avance pour l'intérêt que vous porteriez a mes questions.

Après avoir reçu un courrier de la part de mon employeur, me convoquant jeudi 16 juillet pour discuter d'un éventuel licenciement économique, j'aimerais mis préparer afin de connaître mes droits.

Je suis embauchée dans cette entreprise depuis 9 mois en tant que prothésiste dentaire. Le laboratoire dans le quel je travail à perdu de gros clients. Etant la dernière arrivée je suis sur la liste pour être licencié..

Je suis inquiète a se sujet et ne sais pas comment va se dérouler cet entretien. Ai-je droit a une indemnité de licenciement? Que doit-je demandé et négocié?

Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **15/07/2015** à **09:10**

Bonjour,

Il s'agit d'un entretien en vue d'un licenciement à caractère économique.

Vous avez le droit de vous faire assister au cours de cet entretien.

Vous aurez le droit de demander l'ordre des licenciements, l'ancienneté est un critère mais pas forcément déterminant.

En effet la situation personnelle (facilité de retrouver un autre emploi) et familiale du salarié (seul salaire pour une famille...) sont à prendre en compte.

Bref vous n'êtes pas sans droits, mais il est très complexe de les énumérer, cela dépend de la

taille de l'entreprise, de l'existence d'une représentation du personnel, de la réalité des situations conjoncturelles (votre cas semble-t-il) ou structurelles.

Par **andrea69420**, le **15/07/2015** à **18:24**

bonjour,
merci pour votre message, cela dit il reste très vaste. Je n'est pas de réponse a mes questions.
cordialement

Par **moisse**, le **16/07/2015** à **09:00**

Je vous ai dit pourquoi.
En fait je ne lis pas dans le marc de café.
Ceci dit il n'y a pas grand chose à négocier (en fait rien du tout). Si quelqu'un doit négocier c'est le représentant du personnel.